

**Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la municipalité de Dudswell, tenue à la salle du conseil, située au 76, rue Main à Dudswell, le 14 août 2018 à 19h00, à laquelle étaient présents :**

Sont présents :           M.     Mme Mariane Paré, maire  
                                  M.     Alain Dodier, conseiller  
                                  Mme Véronick Beaumont, conseillère  
                                  M.     Michel Gagné, conseiller  
                                  M.     Réjean Cloutier, conseiller  
                                  Mme Isabelle Bibeau, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est absent :                Mme Marjolaine Larocque, conseillère

Madame Marie-Ève Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Madame Mariane Paré, conseillère, agit à titre de présidente d'assemblée.

**17. Réouverture de la séance**

Les membres présents forment le quorum, Monsieur Réjean Cloutier, conseiller, ouvre la séance à 19h00.

**18. Points ajoutés à l'ordre du jour  
Résolution no 2018-266**

Sur proposition du conseiller Michel Gagné,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les points ajoutés à l'ordre du jour et que le point divers reste ouvert :

17. Réouverture de la séance par la présidente
18. Lecture et adoption des points ajoutés à l'ordre du jour
19. Installation d'une fosse septique à l'hôtel de ville
20. Aménagement d'une dalle de béton – patinoire au parc Gordon MacAulay
21. Honoraire appel d'offres le deuxième appel d'offres dans le cadre des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)
22. Modification du lieu des séances publiques
23. Travaux d'amélioration du stationnement
24. Droit de signature des permis du département d'urbanisme, des infrastructures et des bâtiments
25. Divers
26. Période de questions
27. Clôture de la séance
28. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19. Installation d'une fosse septique à l'hôtel de ville  
Résolution no 2018-267**

**Considérant que** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la mise en place d'un champ d'épuration de type Enviro-Septic tel que recommandé par l'entreprise SMMC;

**Considérant que** la Municipalité, dans le cadre de sa planification stratégique (orientation de l'axe 1), désire améliorer ses infrastructures municipales;

**Considérant que** la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

TRANSPORT ET EXCAVATION STÉPHANE NADEAU INC.	EXCAVATION NORMAND BOUCHARD
13 500 \$ + tx	17 485 \$ + tx

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil octroi le mandat d'installation du système Enviro-Septic à l'entreprise Transport et Excavation Stéphane Nadeau inc. pour la somme de 13 500 \$ plus taxes applicables.

**QUE** le paiement soit effectué via le poste budgétaire 23 02000 011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20. Aménagement d'une dalle de béton – patinoire au parc Gordon-MacAulay  
Résolution no 2018-268**

**Considérant que** des soumissions ont été demandées;

**Considérant que** le conseil souhaite aménager des infrastructures durables;

**Considérant que** la Municipalité, dans le cadre sa planification stratégique (orientation de l'axe 1 et 2), désire effectuer des travaux d'améliorations de ses parcs et de ses bâtiments municipaux ainsi que d'améliorer l'aménagement de ses espaces publics pour donner un caractère unique à la municipalité;

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la municipalité effectuer des travaux en régie pour l'aménagement d'une dalle de béton d'une grandeur approximative de 65 pieds par 150 pieds pour la somme maximale de 50 000 \$ plus les taxes applicables ;

**QUE** les dépenses soient effectuées selon la Politique et procédure d'achat de la Municipalité ;

**QUE** le paiement soit effectué via le poste budgétaire 02 70190 999.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21. Honoraire appel d'offres le deuxième appel d'offres dans le cadre des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)  
Résolution no 2018-269**

**Considérant que** la Municipalité doit retourner en appel d'offres pour la réalisation des travaux prévus dans le programme TECQ ;

**Considérant que** nous avons fait appel à la firme Avizo pour coordonner le processus d'appel d'offres lors de la première parution.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le mandat pour la coordination de l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) soit effectué par la firme Avizo ainsi que l'évaluation des soumissions pour la somme maximale de 1 700\$ plus taxes applicables selon le prix du bordereau;

**QUE** le paiement soit effectué via le poste budgétaire 23 05017 001.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22. Modification du lieu des séances publiques  
Résolution 2018-270**

**CONSIDÉRANT QUE** l'hôtel de ville sera touché par un réaménagement important lors des prochains mois;

**CONSIDÉRANT QUE** le réaménagement ne permettra plus d'accueillir les citoyens dans la salle du conseil actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les articles 145 et 145.1 du code municipal du Québec la municipalité peut par résolution modifier le lieu de ses séances publiques. Un avis public sera émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE BEAUMONT, CONSEILLERE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les séances publiques soient déplacées pour une période indéterminée dans le sous-sol de l'église St-Clément située au 73 rue Main.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23. TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE  
Résolution no 2018-271**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le réaménagement du stationnement de l'hôtel de ville nous aurons à aménager des bordures et des trottoirs;

**Considérant que** la Municipalité, dans le cadre de sa planification stratégique (orientation de l'axe 1 et 2), désire effectuer des travaux d'améliorations de ses parcs et de ses bâtiments municipaux ainsi que d'améliorer l'aménagement de ses espaces publics pour donner un caractère unique à la municipalité.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la directrice générale soit autorisée à faire exécuter les travaux pour la somme maximale de 25 000 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des travaux du stationnement de l'hôtel de ville au niveau des bordures et des trottoirs.

**QUE** les dépenses soient effectuées selon la Politique et procédure d'achat de la Municipalité ;

**QUE** la somme soit prise dans le poste budgétaire 23 02000 011 prévu à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**24. DROIT DE SIGNATURE DES PERMIS DU DÉPARTEMENT D'URBANISME, DES INFRASTRUCTURES ET DES BÂTIMENTS**  
**Résolution no 2018-272**

**ATTENDU QUE** pour émettre des permis le conseil doit mandater par résolution les employés responsables de l'émission des permis.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil autorise M. Simon Provençal, inspecteur à l'urbanisme et à l'environnement, à signer les demandes de permis et les documents nécessaires à l'application des règlements du département d'urbanisme, des infrastructures et des bâtiments.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25. DIVERS**

**26. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

### **27. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Isabelle Bibeau, conseillère, déclare la séance close à 19h09.

### **28. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame Véronick Beaumont, conseillère, propose la levée de la séance à 19h09.

---

Mariane Paré  
Maire

---

Marie-Ève Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière